

JUSTICE

pour les

travailleurs/euses

du secteur des produits

laitiers

Les travailleurs/euses du secteur des produits laitiers

du monde entier se sont unis sous l'égide de l'UITA et de leurs syndicats pour revendiquer le respect des droits du travail.



Nous, les travailleurs/euses du secteur des produits laitiers, demandons aux employeurs de cesser de violer les droits des travailleurs/euses et de raboter les salaires et les conditions de travail dans une course effrénée vers le plus petit commun dénominateur. Vous trouverez au dos de cette page une liste de vos droits en tant

que travailleurs/euses du secteur des produits laitiers. Assurez-vous qu'ils sont respectés dans votre lieu de travail et dans la chaîne d'approvisionnement de votre entreprise.



À propos de l'UITA

L'Union internationale des travailleurs/euses de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA) est une fédération internationale de syndicats représentant les travailleurs/euses employés dans



- l'agriculture et les plantations
- la préparation et la fabrication d'aliments et de boissons
- l'hôtellerie-restauration et les services de catering
- toutes les étapes de transformation du tabac

Au jour d'aujourd'hui, l'UITA compte 390 syndicats dans 120 pays, et représente 12 millions de travailleurs/euses.

VOS DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEURS/EUSES DU SECTEUR DES PRODUITS LAITIERS

1. Tout travailleur/euse du secteur des produits laitiers a le droit d'adhérer au syndicat sans ingérence de l'employeur et de jouir des prestations obtenues par la négociation collective.
2. Les travailleurs/euses doivent être au bénéfice d'un contrat permanent et le recours au travail précaire doit être limité par la négociation collective.
3. Tous les travailleurs/euses du secteur des produits laitiers ont droit à un salaire et à des conditions de travail équitables, et à jouir également des prestations sociales.
4. Tous les travailleurs/euses du secteur des produits laitiers doivent être protégés contre la discrimination au travail, sous quelque forme que ce soit.
5. Tous les travailleurs/euses ont droit à un milieu de travail sûr et sain et doivent être consultés à propos de la santé et la sécurité au travail.
6. Les droits des travailleurs/euses doivent également être respectés dans toute la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

**DÉFENDEZ VOS DROITS
SYNDIQUÉZ-VOUS
SANS PLUS TARDER**



Courriel de l'UITA : dairy@iuf.org
Téléphone de l'UITA : + 41 22 793 22 33

Site web de l'UITA : www.iuf.org
Télécopie de l'UITA : + 41 22 793 22 38